

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le lundi 14 mai 2012 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) au SIEpB
- Demande de subvention au SIEpB pour l'éclairage public du quartier du Champ du Pin
- Demande de subvention au Conseil Général pour des travaux de voirie
- Création d'un poste saisonnier pour les espaces verts

Val-des-Prés, le 9 Mai 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Jean-Louis GONON à M. René SIESTRUNCK

Absent : M. André ROULET

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

Reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) au SIEpB

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de reverser au SIEpB la somme de 3.186,82 € que la commune aura reçu du SyME 05, correspondant à 50% des taxes sur l'électricité qu'il a perçues pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2011,
- de modifier le budget primitif pour inscrire ce montant à l'article 7398 en dépenses et à l'article 7351 en recettes.

Demande de subvention au SIEpB pour l'éclairage public du quartier du Champ du Pin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite du SIEpB une aide la plus élevée possible pour les travaux d'éclairage public dans le quartier du Champ du Pin à La Vachette estimés à 18.178 € H.T.

Demande de subvention au Conseil Général pour des travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite du Conseil Général une subvention de 23.615 € représentant 40% des travaux de voirie estimés à 59.037 € H.T. pour réaliser divers travaux de voirie.

Création d'un poste saisonnier pour les espaces verts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide, en application du deuxième alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, de créer un poste d'horticulteur pour un besoin saisonnier, à temps non complet pour 14 heures par mois, du 14 mai au 13 novembre 2012 dans le cadre d'emploi de catégorie B des techniciens territoriaux, à l'indice brut 457 et à l'indice majoré 400,
- autorise le Maire à procéder au recrutement.

Val-des-Prés, le 21 mai 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Mai 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 8

Date de la convocation :

9 Mai 2012

Date d'affichage :

9 Mai 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. René SIESTRUNCK

Absent : M. André ROULET

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) au SIEpB

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réforme statutaire de la Fédération Départementale d'Electricité (FDE05) en Syndicat Mixte d'Electrification (SyME 05), un Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB), auquel la commune de Val-des-Prés adhère, a été créé.

Il informe que le SyME 05 a décidé de verser aux communes 50% des taxes sur l'électricité qu'il a perçues pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2011, soit la somme de 3.186,82 € pour Val-des-Prés, à charge pour elles de les reverser au SIEpB qui exerce la compétence de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de reverser au SIEpB la somme de 3.186,82 € que la commune aura reçu du SyME 05, correspondant à 50% des taxes sur l'électricité qu'il a perçues pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2011,
- de modifier le budget primitif pour inscrire ce montant à l'article 7398 en dépenses et à l'article 7351 en recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Mai 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 8

Date de la convocation :

9 Mai 2012

Date d'affichage :

9 Mai 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. René SIESTRUNCK

Absent : M. André ROULET

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au SIEpB pour l'éclairage public du quartier du Champ du Pin

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB), auquel la commune de Val-des-Prés adhère, assure la compétence de l'éclairage public. Il propose de solliciter son aide pour les travaux d'éclairage public dans le quartier du Champ du Pin à La Vachette, estimés à 18.178 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite du SIEpB une aide la plus élevée possible pour les travaux d'éclairage public dans le quartier du Champ du Pin à La Vachette estimés à 18.178 € H.T.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Mai 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 8

Date de la convocation :

9 Mai 2012

Date d'affichage :

9 Mai 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. René SIESTRUNCK

Absent : M. André ROULET

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général pour des travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe du Conseil Général pour la réalisation de travaux de voirie sur le canton de Briançon Nord revient cette année à Val-des-Prés. Il propose de solliciter une subvention du Conseil Général à hauteur de 40% d'un montant prévisionnel de travaux estimé à 59.037 € H.T. soit 23.615 €, pour la réalisation de divers travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Général une subvention de 23.615 € représentant 40% des travaux de voirie estimés à 59.037 € H.T. pour réaliser divers travaux de voirie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Mai 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 8

Date de la convocation :

9 Mai 2012

Date d'affichage :

9 Mai 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. René SIESTRUNCK

Absent : M. André ROULET

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Création d'un poste saisonnier pour les espaces verts

Monsieur le Maire expose qu'il convient de recourir à un emploi saisonnier pour l'entretien des espaces verts durant l'été, et propose la création d'un poste d'horticulteur pour six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide, en application du deuxième alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, de créer un poste d'horticulteur pour un besoin saisonnier, à temps non complet pour 14 heures par mois, du 14 mai au 13 novembre 2012 dans le cadre d'emploi de catégorie B des techniciens territoriaux, à l'indice brut 457 et à l'indice majoré 400,
- autorise le Maire à procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK